

PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière de la Régie du parc régional Massawippi
à la salle du conseil de la Municipalité de North Hatley
située au 3125 chemin Capelton
le 7 décembre 2010 à 17 h 30.

Sont présents :

M. Pierre A. Levac, président	Canton de Hatley
M. Michael Page, maire	North Hatley
M. Alec van Zuiden, maire	Ayer's Cliff
M. Jacques Demers, maire	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Jacques de Léséleuc, maire	Hatley
Mme Liane Breton d.g.	Canton de Hatley
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Léonard Castagner, d.g.	North Hatley
M. Roland Gascon, d.g.	Hatley

Est absente : Mme Ghislaine Poulin Doherty, d.g. Ayer's Cliff

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2010
4. Suites au procès-verbal du 19 octobre 2010
5. Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2010
6. Suites au procès-verbal du 3 novembre 2010
7. Période de questions des visiteurs
8. Création d'une régie incendie (retiré)
9. Adoption de la politique de gestion contractuelle
10. Réclamation inondations 1^{er} octobre 2010 (retiré)
11. Comptes payables
12. Correspondance
13. Divers
14. Assemblées de 2011
15. Fermeture de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est dirigée par le président de l'assemblée et celui-ci ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 17 h 30.

10-12-07.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté en enlevant les points 8 et 10 et en laissant le point « Divers » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-12-07.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ PAR ALEC VAN ZUIDEN

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'assemblée du 19 octobre 2010 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-12-07.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2010

Aucune suite

10-12-07.11

COMPTES PAYABLES

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil d'administration

LES CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201000030 À 20100035	<u>221 754,70 \$</u>
Total	221 754,70 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes jusqu'au 8 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-12-07.12

CORRESPONDANCE

Ministère des ressources naturelles et de la faune
Lettre de Madame Ghislaine Poulin Doherty
Résolution du village d'Ayer's Cliff

10-12-07.13

DIVERS

Avis de motion règlement 2010-04 relatif à la rémunération du président de la Régie

Jacques Demers donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil un projet de règlement n° 2010-04 relatif à la rémunération du président rétroactif au 1^{er} mai 2010. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Monsieur Van Zuiden interroge le conseil d'administration à la suite de la lettre de Madame Poulin Doherty concernant la notion du titre d'administrateur au règlement n° 2010-03 et de la nature du mandat de la Régie.

Monsieur Levac demande à ce que le conseil d'administration se penche sur les orientations de la Régie à moyen et à long terme.

10-12-07.14

PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée se tiendra au bureau de la municipalité du Canton de Hatley le 1^{er} février à 17 h 30.

10-12-07.15

DATES DES FUTURES RENCONTRES 2011

1 ^{er} février 2011	17 h 30 Canton de Hatley
12 avril 2011	17 h 30 Hatley
14 juin 2011	17 h 30 Ayer's Cliff
9 août 2011	17 h 30 Ste-Catherine de Hatley
11 octobre 2011	17 h 30 North Hatley
13 décembre 2011	17 h 30 Canton de Hatley

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur de Léséleuc propose la fermeture de l'assemblée à 18 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Pierre A. Levac, président de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Pierre A. Levac
Président

Liane Breton
Secrétaire-trésorière